



276

DQ7.1

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Lac-Etchemin, le 7 janvier 2011

Bureau des audiences publiques sur l'environnement
 Édifice Lomer-Gouin
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
 Québec (Québec), G1R 6A6

À l'attention de Madame Anne-Lyne Boutin
 Coordonnatrice du secrétariat de la Commission

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Question complémentaire du 22 décembre 2010 (DQ7, no 1)

Madame,

Pour faire suite à votre demande (lettre du 22 décembre 2010), nous répondons à votre question complémentaire (DQ7, no 1) relativement au développement touristique éolien prévu dans le cadre du projet de Saint-Laurent Énergie au Massif du Sud.

Premièrement, nous tenons à rappeler à la Commission que les MRC de Bellechasse et des Etchemins déposeront un mémoire à l'intérieur duquel, cette question sera traitée plus amplement. Par contre, afin d'éclairer davantage la Commission à cette étape-ci, nous vous présentons les points d'information suivants :

- Compte tenu de la nature et de la vocation première du Parc régional Massif-du-Sud, le défi est davantage de poursuivre le développement multiressource du Parc en y intégrant maintenant la ressource additionnelle qu'est l'énergie éolienne, plutôt que de considérer, de façon isolée, l'impact direct de l'éolien sur son attrait et sur l'achalandage touristique du Parc. À cet effet, les MRC Bellechasse et des Etchemins sont à réviser le plan d'aménagement et de développement intégré des ressources du Parc régional Massif du Sud.
- Les retombées économiques annuelles générées par l'implantation de ce projet éolien sont de l'ordre de 385 000 \$ pour les 20 prochaines années et proviennent des baux de location de 31 éoliennes (31 X 10 000 \$ = 310 000 \$) et la redevance de Saint-Laurent Énergie (75 000 \$).

2 IDÉE 
à faire autrement

1

1137, Route 277, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Tél: (418) 625-9000 • Téléc. : (418) 625-9005 • Courriel : mrcetchemins@sogetel.net

Ce montant annuel récurrent permettra de doter le Parc régional du personnel nécessaire pour en assurer sa gestion et d'effectuer des investissements de développement. (voir prévisions budgétaires de fonctionnement déjà déposées).

De plus, cette somme permettra l'embauche de 4 employés temps plein pour assurer la gestion, la coordination des activités et la promotion du Parc. À cela, s'ajoute de 4 à 5 emplois saisonniers pour les opérations courantes du Parc.

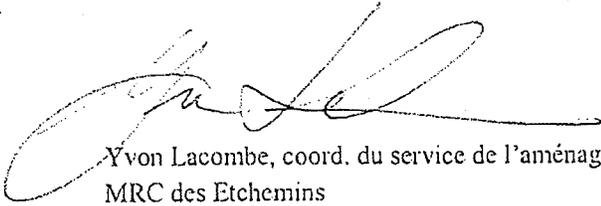
- Pour le moment, il n'y a pas eu de projections précises sur l'augmentation de l'achalandage spécifiquement dû à l'éolien, ce phénomène étant nouveau.
- Par ailleurs, ne pouvant présentement assumer les salaires et les charges sociales d'employés dédiés à la gestion, à la promotion et à la coordination des activités avec les différents partenaires, les 2 MRC gestionnaires du Parc affirment que le maintien du Parc est conditionnel à de nouveaux revenus récurrents provenant de ce projet puisqu'elles ont été avisées qu'il n'existe aucun programme de subvention gouvernementale pour aider au financement d'un parc régional.
- L'évaluation des retombées économiques du projet se situe présentement entre la vision d'une fermeture du parc et la possibilité, avec des revenus récurrents, de parler désormais de retombées économiques provenant d'une gestion "éclatée" de ce parc.

Le déficit d'opération des activités 2010 du Parc montre un déficit d'opération d'environ 10 000 \$. Les MRC et les municipalités impliquées ne pourront continuer à assurer continuellement un tel état de choses.

Ajoutons que plusieurs activités du Parc régional (station de ski, hébergement, centre équestre, ski de fonds, raquette, randonnée pédestre) profitent ou doivent même leur existence au maintien du Parc par les MRC. La question à se poser est la suivante : Quel serait l'impact économique de la fermeture du Parc régional Massif du Sud ?

- Le mémoire qui sera déposé par les 2 MRC avant le 20 janvier 2011, devrait apporter plus de précisions sur la situation globale actuelle du Parc du Massif du Sud, sur le plan de développement présentement en révision (qui tiendra compte de l'éolien), ainsi que sur l'importance du partenariat avec les différents promoteurs dans le développement et les retombées de ce parc.

Nous sommes conscients que nous ne répondons pas complètement à votre questionnement mais vous comprendrez sûrement qu'à cette étape, et considérant les enjeux et le peu de connaissance dont nous disposons au sujet de l'éolien et de son impact sur le secteur touristique, il nous est pratiquement impossible d'élaborer davantage.



Yvon Lacombe, coord. du service de l'aménagement
MRC des Etchemins

Clément Fillion, directeur général
MRC de Bellechasse